

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2025

Date de convocation : 29 mars 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Jean-Marc POMME, Claire-Anne BETHULEAU.

Absent : Alain ANGIER

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20h10.

Info : Décision attribution des lots du marché d'aménagement du lotissement « Le Rossignol » :

lot 1 : BSTP (169.787,55€)

lot 2 : VERNAT TP (49.787,55 €)

lot 3 : SAUR SAS : (12.966,00 €)

Vote des subventions aux associations.

Voir tableau page suivants

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, selon :

TFNB : 34,38%

TFB : 48,84%

TH : 14,56%

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) – exercice 2024.

Jusqu'alors, la commune, ordonnateur, produisait un Compte Administratif et le comptable public un Compte de Gestion. Dorénavant, c'est le Compte Financier Unique, fusion de ces 2 documents budgétaires, qui s'applique. Ce document commun permet à lui seul de remplir les obligations de reddition des comptes en fin d'exercice tout en apportant une information budgétaire, financière et patrimoniale plus simple et plus lisible.

Budget principal de la commune : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : 715.843,13 €

Investissement : - 195.545,35 €

Budget annexe « La Maison d'Odette » : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : - 36.575,51 €

Budget annexe « Locaux commerciaux » : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : 40.788,76 €

Investissement : - 22.500,33 €

Budget annexe « Lotissement le Rossignol » : résultat de clôture 2024 :

Fonctionnement : - 43,38 €

Investissement : 88.287,09 €

Madame le Maire quitte la séance.

Yannick TROTIGNON est nommé président et soumet les CFU du budget principal et des budgets annexes au vote.

VOTE : VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION: 0

Vote des Budgets Primitifs 2025.

Madame le Maire propose d'approuver les budgets primitifs 2025 suivants :

• **budget principal « Chémery » :**

- fonctionnement : 2.184.193,00 €

- investissement : 1.157.619,02 €

• **budget annexe « la Maison d'Odette » :**

- fonctionnement : 507.088 €

• **budget annexe : « locaux commerciaux » :**

- fonctionnement : 38.934,00 €

- investissement : 61.412,00 €

• **budget annexe : « lotissement du Rossignol » :**

- fonctionnement : 361.325,40 €

- investissement : 421.272,02 €

Participation au SIVOS Chémery-Méhers.

Madame le Maire propose une participation au SIVOS Chémery-Méhers de 132.730 € (+ participation à la prévoyance).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subventions dans le cadre des travaux de voirie Rue Nationale et Rue de Romorantin.

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la DDAD (dotation départementale d'aménagement durable) pour les travaux de sécurisation des abords de la voirie Rue Nationale (56.669,27 € HT) et Rue de Romorantin (66.744,10 € HT).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal 1^{ère} classe, au 1^{er} mai 2025.

Un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 (suite)

Désignation des représentants au Comité de Pilotage de l'élaboration du PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat) du Val de Cher Controis.

A la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUi de l'ex-Val de Cher Controis et l'élaboration du PLUi-H, une délibération a été prise en conseil communautaire le 23 septembre 2024 afin de prescrire l'élaboration du PLUiH. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation et les modalités de gouvernance et de collaboration entre l'EPCI et les communes.

La commune doit désigner un représentant et un suppléant pour siéger au Comité de Pilotage de l'élaboration du PLUi-H.

VOTE : Patricia CONARD, titulaire, et Annie LEVEAUX, suppléant, 13 voix POUR.

Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur la commune.

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet des services de l'Etat de la mise en place d'une zone de protection forte sur le site naturel des dépendances de la ferme de la Charmoise, cave de Minhy et le chai du manoir de la Grande Brosse composé des parcelles A 652, G 495, et G 490, pour une superficie totale de 1,6 ha.

Ce site regroupe une colonie importante de petits rhinolophes (chauves-souris), espèce quasi-menacée en Région Centre Val de Loire et prioritaire à l'échelle nationale dans le Plan National d'Actions Chiroptères.

La protection consiste en la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope avec certaines prescriptions, décrites dans le projet transmis au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE pour le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur le site naturel des dépendances de la ferme de la Charmoise, cave de Minhy et le chai du manoir de la Grande Brosse composé des parcelles A 652, G 495, et G 490, pour une superficie totale de 1,6 ha.

VOTE : FAVORABLE : 13 DEFAVORABLE : 0
ABSTENTION : 0

Divers :

- Location ou achat d'un minibus (transport scolaire + commune) : cela permettrait de réduire le coût du transport scolaire.

- Info de Stéphane LECLERC : contrôle des produits phyto par la DREAL (vérifier le stock).

- Définir un prix de vente pour la maison Impasse des Peupliers.

La séance est levée à 22h30.